

Procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal **du mercredi 8 avril 2026 à 20H30**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : BALOUKA Sarah, BEHAGHEL Charles-Émile, CHESNEAU Élodie, CHOISNET Nadège, DELALONDRE Angélique, GUEGUEN Martine, HOLE Jean-Marc, LE MAGNEN Jennifer, MEYER Florence, ONFROY Bruno, OZOUF Pierre, PÉTRI-MAILLARD Anne, PINEL Olivier, QUELLIEN Julia, RICHARD Olivier, ROBILLARD Franck.

Procuration : Thierry GOUIX à Franck ROBILLARD, Mathieu CAVÉ à Olivier PINEL, Fabien LEHALLE à Julia QUELLIEN

Absent :

Secrétaire de séance : Anne PÉTRI-MAILLARD

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu
2. Installation Consigne Pickup
3. Validation liste CCID
4. Fixation du nombre de membres au CCAS
5. Election des membres du CCAS
6. Méthodologie travaux maison communale « La Bruyère »
7. Expérimentation chemin des bois piétonnier le dimanche

Point ajouté

8. Devis entreprise Bisson église de Bully

Questions et informations diverses :

- Adresses mails élus
- Demande de l'association des anciens combattants
- Demande de concession dans le cimetière

1 - Désignation secrétaire de séance et adoption PV séance du 22 mars 2026

Madame Anne PÉTRI-MAILLARD est désignée secrétaire de séance.

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Installation consigne Pickup

Délibération 37/2026

Dans le but de proposer un nouveau service aux habitants de la commune, il est proposé au conseil municipal de statuer sur la mise en place d'une consigne Pickup de 4 modules avec 65 casiers d'une longueur de 3m84 à côté de l'épicerie automatique. La société Pickup est une filiale de la poste. Cette installation est possible grâce au partenariat qui existe entre la société API et la société Pickup.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour autoriser M le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention d'occupation du domaine public de la société API concernant l'article 7. Cet article autorise la sous location.

Après délibération, à l'unanimité le conseil :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 ci-annexé, à la convention d'occupation du domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, à la convention d'occupation du domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

3 – Validation Liste CCID

Délibération 38/2026

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. La durée de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

M le Maire précise que les membres doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune.

La nomination des membres par le directeur des services fiscaux a lieu dans les 2 mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la liste proposée par monsieur Robillard. Elle se compose de 24 noms soit 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels seront retenus les membres

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme GIRES Marine	Mme MATHON-QUELLIEN Julia
M. LERAT Nicolas	M. ONFROY Bruno
M. OZOUF Pierre	Mme CHOISNET Nadège
M. PINEL Oliver	M. HOLE Jean-Marc
Mme PETRI-MAILLARD Anne	M. GOUIX Thierry
Mme BALOUKA Sarah	Mme HOTTIN Céline
M. LEBLANC Jean-Claude	M. CAVE Mathieu
M. LEHALLE Fabien	Mme MEYER Florence
Mme LE MAGNEN Jennifer	Mme DELALONDRE Angélique
M. BEHAGHEL Charles-Emile	Mme GUEGUEN Martine
Mme GRANGER Florane	M. RICHARD Olivier
Mme CHESNEAU Elodie	M.PIERRON Thibault

4 – Fixation du nombre de membres au CCAS

Délibération 39/2026

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le nombre des membres du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à quatorze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

5- Election des membres au CCAS

Délibération 40/2026

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 08/04/2026 a décidé de fixer à sept, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions de membres du CCAS, puis de procéder au vote.

Une liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux, en voici le détail :

PETRI MAILLARD Anne, DELALONDRE Angélique, LE MAGNEN Jennifer, MEYER Florence, GUEGUEN Martine, HOLE Jean-Marc, Bruno ONFROY

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Ont obtenu : 19 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

PETRI MAILLARD Anne, DELALONDRE Angélique, LE MAGNEN Jennifer, MEYER Florence, GUEGUEN Martine, HOLE Jean-Marc, Bruno ONFROY.

6- Méthodologie pour les travaux de la maison communale de la Bruyère :

Franck Robillard ouvre la discussion en proposant un échange sur la méthodologie à adopter pour le projet de rénovation et d'aménagement de l'ensemble immobilier situé dans le quartier de la Bruyère, acquis par la commune en 2024.

Il présente à ce titre la vidéo préparée par le CDHAT.

L'objectif de cet échange est de définir les prochaines échéances, de constituer le groupe de travail et d'identifier les orientations possibles afin de faire avancer le projet.

La priorité est d'engager les travaux rapidement afin de pouvoir générer des loyers permettant de couvrir l'emprunt. La question est posée de savoir si la commune réalise une partie des travaux en interne ou si un maître d'œuvre doit être sollicité. L'ambition est de créer des logements communaux à loyers raisonnables et accessibles, afin notamment de favoriser l'accueil de nouvelles familles et contribuer à la dynamique de l'école.

Il est proposé de concentrer les efforts sur la rénovation du premier bâtiment (numéros 18 et 20), en mobilisant les 80 000 € déjà affectés au projet, complétés d'un chantier participatif pour certaines opérations (démolition, isolation).

La possibilité de faire appel à une association de réinsertion est également évoquée.

Un groupe de travail restreint est constitué afin de réévaluer les devis existants, d'obtenir un chiffrage précis et de prioriser les interventions nécessaires.

Ce groupe est composé de :

- Olivier Richard
- Julia Quellien (subventions)
- Pierre Ozouf
- Charles-Emile Behaghel
- Thierry Goux
- Fabien Lehalle
- Sarah Balouka (chantier participatif)
- Nadège Choynet (suivi financier et suivi des devis)

Une première échéance est fixée à fin juin, afin de choisir le mode opératoire définitif.
Une réunion intermédiaire est à programmer fin avril.

7- Expérimentation chemin des bois piétonnier le dimanche

Délibération 41/2026

La commission « Transitions et écologie » s'est réunie pour la première fois afin de définir ses grandes orientations ainsi que ses domaines d'intervention. Les principaux thèmes de travail ont été recensés.

Dans le cadre des actions à venir, et plus particulièrement sur le volet mobilité, la commission propose que la commune participe au dispositif national « Mai à Vélo ».

À ce titre, plusieurs initiatives ont été envisagées :

1. Utilisation de l'application Géovélo, permettant aux habitants de cumuler les kilomètres parcourus et de participer à un challenge collectif.
2. Organisation d'au moins deux départs depuis l'école pour les trajets domicile-travail, en lien avec des cyclistes habitués, afin d'encourager la pratique pour tous.
3. Mise en place d'un cheminement piétonnier sur le Chemin des Bois, chaque dimanche du mois de mai, de 9 h à 19 h, avec un temps de rassemblement et la proposition d'une balade familiale.

Il est prévu de prévenir les agriculteurs concernés et de réaliser un boîtage fin avril afin d'informer l'ensemble des habitants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en place du Chemin des Bois piétonnier les dimanches du mois de mai, de 9 h à 19 h.

8- Point ajouté devis création réseau d'eau pluvial de l'église de Bully.

Délibération 42/2026

Franck Robillard présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Bisson concernant les travaux de gestion des eaux pluviales sur l'église de Bully, pour un montant de 4 750 € HT.

Il précise que ces travaux visent à assainir les bas de murs de l'édifice et à permettre un écoulement correct des eaux de chaque toiture. Il est souhaitable que l'intervention soit réalisée avant le mois de juin, avant les travaux de toiture.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la réalisation des travaux.

Questions et informations diverses

- Franck Robillard présente les différentes propositions d'abonnement concernant les adresses mails des élus. Chacun a une adresse et selon besoin

Délibération 43/2026

- L'association des anciens combattants de Feuguerolles-Bully sollicite l'autorisation d'installer, à ses frais, un banc en face du monument aux morts de Feuguerolles.

Franck Robillard présente cette demande et propose qu'elle soit validée par le conseil municipal.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, sous réserve de préciser la référence du banc afin d'assurer une cohérence avec le mobilier urbain existant de la commune.

- Un courrier adressé à la mairie fait état de la demande d'un ancien habitant de la commune souhaitant acquérir une concession dans le cimetière de Feuguerolles.

Franck Robillard donne lecture de ce courrier afin de permettre au conseil municipal de se prononcer.

À l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

- Pour l'attribution d'une concession : 9 voix
- Abstentions : 3
- Contre : 7

- Distribution du calendrier des astreintes et des clés de la mairie.

- Élodie Chesneau relaie la demande d'un habitant concernant le panneau de la rue du Moutier, dont la localisation actuelle induit les livreurs en erreur.
La demande est transmise à la commission Travaux pour étude

- La commission Travaux présente au conseil le compte rendu de sa première réunion.
À cette occasion, elle a effectué un recensement complet des projets à mener sur l'ensemble du mandat, ainsi qu'un inventaire des bâtiments communaux concernés par ces interventions.

- Franck Robillard informe le conseil municipal du démarrage des travaux réalisés par le SDEC Énergie, portant sur l'effacement des réseaux à proximité du site de l'accrobranche.

- Franck Robillard informe également que l'opérateur Free prévoit de s'installer sur l'antenne Orange déjà existante.
Il précise avoir demandé que les travaux ne débutent qu'au mois de septembre, afin de ne pas perturber l'activité de l'accrobranche durant la saison.

- La commission Communication fait un retour sur la réunion tenue lundi soir.
La prochaine publication aura pour objectif de présenter les différentes commissions.
Un point est réalisé sur l'ensemble des outils de communication utilisés par la commune.
La commission travaille également sur la prochaine édition des Petites Nouvelles, prévue pour l'été, ainsi que sur la mise à jour et la modernisation du site internet.

Un rappel est fait concernant les animations prévues sur la commune le week-end prochain :

- Vendredi soir : mini conférence salle des *Ammonites* à 20 h sur les chouettes et hiboux ;
- Samedi : animation « Vos Biblio font le mur », organisée cette année à Feuguerolles ;
- Dimanche : course à pied « Courir pour un souffle ».

Séance levée à 22h45

Procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal **du mercredi 8 avril 2026 à 20H30**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : BALOUKA Sarah, BEHAGHEL Charles-Émile, CHESNEAU Élodie, CHOISNET Nadège, DELALONDRE Angélique, GUEGUEN Martine, HOLE Jean-Marc, LE MAGNEN Jennifer, MEYER Florence, ONFROY Bruno, OZOUF Pierre, PÉTRI-MAILLARD Anne, PINEL Olivier, QUELLIEN Julia, RICHARD Olivier, ROBILLARD Franck.

Procuration : Thierry GOUIX à Franck ROBILLARD, Mathieu CAVÉ à Olivier PINEL, Fabien LEHALLE à Julia QUELLIEN

Absent :

Secrétaire de séance : Anne PÉTRI-MAILLARD

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu
2. Installation Consigne Pickup
3. Validation liste CCID
4. Fixation du nombre de membres au CCAS
5. Election des membres du CCAS
6. Méthodologie travaux maison communale « La Bruyère »
7. Expérimentation chemin des bois piétonnier le dimanche

Point ajouté

8. Devis entreprise Bisson église de Bully

Questions et informations diverses :

- Adresses mails élus
- Demande de l'association des anciens combattants
- Demande de concession dans le cimetière

1 - Désignation secrétaire de séance et adoption PV séance du 22 mars 2026

Madame Anne PÉTRI-MAILLARD est désignée secrétaire de séance.

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Installation consigne Pickup

Délibération 37/2026

Dans le but de proposer un nouveau service aux habitants de la commune, il est proposé au conseil municipal de statuer sur la mise en place d'une consigne Pickup de 4 modules avec 65 casiers d'une longueur de 3m84 à côté de l'épicerie automatique. La société Pickup est une filiale de la poste. Cette installation est possible grâce au partenariat qui existe entre la société API et la société Pickup.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour autoriser M le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention d'occupation du domaine public de la société API concernant l'article 7. Cet article autorise la sous location.

Après délibération, à l'unanimité le conseil :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 ci-annexé, à la convention d'occupation du domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, à la convention d'occupation du domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

3 – Validation Liste CCID

Délibération 38/2026

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. La durée de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

M le Maire précise que les membres doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune.

La nomination des membres par le directeur des services fiscaux a lieu dans les 2 mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la liste proposée par monsieur Robillard. Elle se compose de 24 noms soit 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels seront retenus les membres

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme GIRES Marine	Mme MATHON-QUELLIEN Julia
M. LERAT Nicolas	M. ONFROY Bruno
M. OZOUF Pierre	Mme CHOISNET Nadège
M. PINEL Oliver	M. HOLE Jean-Marc
Mme PETRI-MAILLARD Anne	M. GOUIX Thierry
Mme BALOUKA Sarah	Mme HOTTIN Céline
M. LEBLANC Jean-Claude	M. CAVE Mathieu
M. LEHALLE Fabien	Mme MEYER Florence
Mme LE MAGNEN Jennifer	Mme DELALONDRE Angélique
M. BEHAGHEL Charles-Emile	Mme GUEGUEN Martine
Mme GRANGER Florane	M. RICHARD Olivier
Mme CHESNEAU Elodie	M.PIERRON Thibault

4 – Fixation du nombre de membres au CCAS

Délibération 39/2026

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le nombre des membres du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à quatorze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

5- Election des membres au CCAS

Délibération 40/2026

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 08/04/2026 a décidé de fixer à sept, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions de membres du CCAS, puis de procéder au vote.

Une liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux, en voici le détail :

PETRI MAILLARD Anne, DELALONDRE Angélique, LE MAGNEN Jennifer, MEYER Florence, GUEGUEN Martine, HOLE Jean-Marc, Bruno ONFROY

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Ont obtenu : 19 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

PETRI MAILLARD Anne, DELALONDRE Angélique, LE MAGNEN Jennifer, MEYER Florence, GUEGUEN Martine, HOLE Jean-Marc, Bruno ONFROY.

6- Méthodologie pour les travaux de la maison communale de la Bruyère :

Franck Robillard ouvre la discussion en proposant un échange sur la méthodologie à adopter pour le projet de rénovation et d'aménagement de l'ensemble immobilier situé dans le quartier de la Bruyère, acquis par la commune en 2024.

Il présente à ce titre la vidéo préparée par le CDHAT.

L'objectif de cet échange est de définir les prochaines échéances, de constituer le groupe de travail et d'identifier les orientations possibles afin de faire avancer le projet.

La priorité est d'engager les travaux rapidement afin de pouvoir générer des loyers permettant de couvrir l'emprunt. La question est posée de savoir si la commune réalise une partie des travaux en interne ou si un maître d'œuvre doit être sollicité. L'ambition est de créer des logements communaux à loyers raisonnables et accessibles, afin notamment de favoriser l'accueil de nouvelles familles et contribuer à la dynamique de l'école.

Il est proposé de concentrer les efforts sur la rénovation du premier bâtiment (numéros 18 et 20), en mobilisant les 80 000 € déjà affectés au projet, complétés d'un chantier participatif pour certaines opérations (démolition, isolation).

La possibilité de faire appel à une association de réinsertion est également évoquée.

Un groupe de travail restreint est constitué afin de réévaluer les devis existants, d'obtenir un chiffrage précis et de prioriser les interventions nécessaires.

Ce groupe est composé de :

- Olivier Richard
- Julia Quellien (subventions)
- Pierre Ozouf
- Charles-Emile Behaghel
- Thierry Goux
- Fabien Lehalle
- Sarah Balouka (chantier participatif)
- Nadège Choynet (suivi financier et suivi des devis)

Une première échéance est fixée à fin juin, afin de choisir le mode opératoire définitif.
Une réunion intermédiaire est à programmer fin avril.

7- Expérimentation chemin des bois piétonnier le dimanche

Délibération 41/2026

La commission « Transitions et écologie » s'est réunie pour la première fois afin de définir ses grandes orientations ainsi que ses domaines d'intervention. Les principaux thèmes de travail ont été recensés.

Dans le cadre des actions à venir, et plus particulièrement sur le volet mobilité, la commission propose que la commune participe au dispositif national « Mai à Vélo ».

À ce titre, plusieurs initiatives ont été envisagées :

1. Utilisation de l'application Géovélo, permettant aux habitants de cumuler les kilomètres parcourus et de participer à un challenge collectif.
2. Organisation d'au moins deux départs depuis l'école pour les trajets domicile-travail, en lien avec des cyclistes habitués, afin d'encourager la pratique pour tous.
3. Mise en place d'un cheminement piétonnier sur le Chemin des Bois, chaque dimanche du mois de mai, de 9 h à 19 h, avec un temps de rassemblement et la proposition d'une balade familiale.

Il est prévu de prévenir les agriculteurs concernés et de réaliser un boîtage fin avril afin d'informer l'ensemble des habitants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en place du Chemin des Bois piétonnier les dimanches du mois de mai, de 9 h à 19 h.

8- Point ajouté devis création réseau d'eau pluvial de l'église de Bully.

Délibération 42/2026

Franck Robillard présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Bisson concernant les travaux de gestion des eaux pluviales sur l'église de Bully, pour un montant de 4 750 € HT.

Il précise que ces travaux visent à assainir les bas de murs de l'édifice et à permettre un écoulement correct des eaux de chaque toiture. Il est souhaitable que l'intervention soit réalisée avant le mois de juin, avant les travaux de toiture.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la réalisation des travaux.

Questions et informations diverses

- Franck Robillard présente les différentes propositions d'abonnement concernant les adresses mails des élus. Chacun a une adresse et selon besoin

Délibération 43/2026

- L'association des anciens combattants de Feuguerolles-Bully sollicite l'autorisation d'installer, à ses frais, un banc en face du monument aux morts de Feuguerolles.

Franck Robillard présente cette demande et propose qu'elle soit validée par le conseil municipal.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, sous réserve de préciser la référence du banc afin d'assurer une cohérence avec le mobilier urbain existant de la commune.

- Un courrier adressé à la mairie fait état de la demande d'un ancien habitant de la commune souhaitant acquérir une concession dans le cimetière de Feuguerolles.

Franck Robillard donne lecture de ce courrier afin de permettre au conseil municipal de se prononcer.

À l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

- Pour l'attribution d'une concession : 9 voix
- Abstentions : 3
- Contre : 7

- Distribution du calendrier des astreintes et des clés de la mairie.

- Élodie Chesneau relaie la demande d'un habitant concernant le panneau de la rue du Moutier, dont la localisation actuelle induit les livreurs en erreur.
La demande est transmise à la commission Travaux pour étude

- La commission Travaux présente au conseil le compte rendu de sa première réunion.
À cette occasion, elle a effectué un recensement complet des projets à mener sur l'ensemble du mandat, ainsi qu'un inventaire des bâtiments communaux concernés par ces interventions.

- Franck Robillard informe le conseil municipal du démarrage des travaux réalisés par le SDEC Énergie, portant sur l'effacement des réseaux à proximité du site de l'accrobranche.

- Franck Robillard informe également que l'opérateur Free prévoit de s'installer sur l'antenne Orange déjà existante.
Il précise avoir demandé que les travaux ne débutent qu'au mois de septembre, afin de ne pas perturber l'activité de l'accrobranche durant la saison.

- La commission Communication fait un retour sur la réunion tenue lundi soir.
La prochaine publication aura pour objectif de présenter les différentes commissions.
Un point est réalisé sur l'ensemble des outils de communication utilisés par la commune.
La commission travaille également sur la prochaine édition des Petites Nouvelles, prévue pour l'été, ainsi que sur la mise à jour et la modernisation du site internet.

Un rappel est fait concernant les animations prévues sur la commune le week-end prochain :

- Vendredi soir : mini conférence salle des *Ammonites* à 20 h sur les chouettes et hiboux ;
- Samedi : animation « Vos Biblio font le mur », organisée cette année à Feuguerolles ;
- Dimanche : course à pied « Courir pour un souffle ».

Séance levée à 22h45